

Orchestre de Besançon Franche-Comté - Encaissement de subventions au titre de l'année 2009

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Par lettre du 24 avril 2009, la Direction Régionale des Affaires Culturelles a fait connaître son intention d'attribuer à la Ville de Besançon une subvention d'un montant de 101 500 € pour l'Orchestre de Besançon Franche-Comté se décomposant comme suit :

- 100 000 € au titre du fonctionnement de l'Orchestre de Besançon
- 1 500 € au titre du projet Vaughan Williams dans les écoles Brossolette de Besançon, d'Ecole-Valentin et d'Ornans.

Par ailleurs, par lettre du 23 avril 2009, M. le Président du Conseil Général nous informe de l'attribution d'une subvention d'un montant de 8 000 € pour aider l'Orchestre à réaliser sa programmation musicale.

Le budget de l'Orchestre de Besançon s'élève pour l'année 2009 à 1 174 500 €.

DEPENSES	
* Direction artistique - Chef permanent - Rémunérations des musiciens, solistes et chefs invités	750 000 €
* Frais de déplacement - Missions	130 000 €
<i>Dépenses techniques :</i>	
* Communication	87 500 €
* Transports, location de matériels, de salles...	27 000 €
<i>Dépenses administratives :</i>	
* Personnel administratif	160 000 €
* SACEM	20 000 €
TOTAL DEPENSES	1 174 500 €

RECETTES	
Ville de Besançon	750 000 €
Région de Franche-Comté	155 000 €
DRAC Franche-Comté	101 500 €
Département du Doubs	8 000 €
Ressources propres (billetterie + vente de concerts)	160 000 €
TOTAL RECETTES	1 174 500 €

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget proposé et d'encaisser les subventions de l'Etat (DRAC) sur l'imputation 74.311.74718.41027 et du Département du Doubs sur l'imputation 74.311.7473.41027 pour les montants notifiés.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 9 octobre 2009.